



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **30 septembre 2019**

Délibération n° 2019-3773

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 7 projets de solidarité internationale**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau**

**Rapporteur** : Monsieur le Président Kimelfeld

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mercredi 11 septembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 2 octobre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Hémon (pouvoir à M. Artigny), Cachard (pouvoir à Mme Guillemot), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Vial (pouvoir à M. Vaganay), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Genin.

**Conseil du 30 septembre 2019****Délibération n° 2019-3773**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 7 projets de solidarité internationale**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 5 septembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Fonds de solidarité eau, mis en place dans le cadre de l'article L 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du sud. Il est aujourd'hui financé par la Métropole de Lyon (400 000 €) et par Eau du Grand Lyon (400 000 €). L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Le comité de pilotage paritaire du Fonds de solidarité eau a donné son accord pour le financement des 7 projets décrits ci-dessous.

**I - Attribution d'une subvention à l'association Eau pied des collines au Bénin (EPCB) pour le projet "Construction d'un nouveau château d'eau et de 3 latrines familiales dans le village de Camaté" au Bénin**

L'association a pour but de soutenir les initiatives locales des populations, sociétés civiles ou collectivités et de les accompagner, dans la réalisation de leurs projets, ayant pour objectifs de répondre aux besoins fondamentaux des personnes, dans les domaines de la santé, l'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement, la protection de l'environnement, l'éducation et la culture, la connaissance et la sauvegarde du patrimoine culturel et touristique. L'association EPCB a déjà mené un projet d'adduction d'eau, dans la même commune de Glazoué au Bénin, avec une association partenaire Vesoul sans frontières. Ce projet consistait en la réalisation d'un forage à gros débit et de son raccordement à l'adduction d'eau villageoise de LÉma-SOKponta-GOMè (LÉSOGO).

Ce projet vient en complémentarité du précédent projet de renforcement de l'adduction d'eau villageoise précitée, qui est actuellement raccordée à un château d'eau vétuste et sous-dimensionné au regard des volumes d'eau à stocker et des projections sur le nombre futur d'usagers à desservir (prise en compte de la croissance démographique). De plus dans cette zone, il y a beaucoup de défécation à l'air libre (peu de latrines particulières, proximité de la brousse, etc.) ce qui induit un nombre de maladies diarrhéiques très important.

Le projet vise la construction d'un nouveau château d'eau de 60 m<sup>3</sup> (afin d'augmenter la capacité de stockage, d'améliorer la desserte des points hauts et de pallier à la vétusté de l'ancien réservoir) et de 3 latrines familiales (expérimentation et démonstrations sur 3 grandes familles soit 120 personnes) dans le village de Camaté au Bénin. Les bénéficiaires de ce projet seront les 4 375 habitants du village et les touristes de passage.

Le projet est évalué à 79 857 € et la participation sollicitée auprès du Fonds de solidarité eau s'élève à 61 200 €

La contribution demandée à la Métropole est de 10 000 €, Eau du Grand Lyon apportant 27 200 € et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse 24 000 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

## **II - Attribution d'une subvention à l'association Amitié et développement pour le projet "FORAS 2019 (forages assainissement Burkina Est)" au Burkina Faso**

L'association Amitié et développement intervient depuis 45 ans au Burkina Faso en particulier en matière d'eau potable et d'assainissement. L'action de l'association couvre l'ensemble du Burkina Faso, pays dans lequel elle a construit, année après année, un réseau lui permettant d'aider les populations les plus défavorisées. L'esprit qui guide Amitié et développement dans ses interventions est de faire en sorte que les habitants prennent en charge leur propre développement. Ses domaines d'intervention sont multiples, ils couvrent l'éducation, l'alphabétisation, la santé, l'agriculture, la promotion sociale des femmes et l'eau. Pour la mise en œuvre de ses actions, l'association s'appuie sur l'association burkinabè Ocadés Caritas Fada.

Le présent projet est la 2<sup>ème</sup> phase d'un projet qui a été soutenu par le Fonds de solidarité eau en 2016 et qui a été mis en œuvre avec succès en 2016-2018. Ce nouveau projet a 2 volets : le 1<sup>er</sup> volet consiste à équiper 5 villages de brousse à l'est du Burkina d'un forage et de 10 latrines publiques chacun de ces villages. Les forages seront équipés d'une structure en ciment permettant aux hommes et aux animaux de s'abreuver. Le 2<sup>ème</sup> volet consiste à former la population à l'usage de l'eau, des latrines et à mettre en place les structures socioéconomiques nécessaires pour assurer la pérennité des installations, conformément à la réglementation en vigueur au Burkina Faso. Ce projet bénéficiera à 30 000 personnes.

Le projet est évalué à 79 990 € et la participation sollicitée auprès du Fonds de solidarité eau s'élève à 63 850 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 15 000 €, Eau du Grand Lyon apportant 24 850 € et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse 24 000 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

## **III - Attribution d'une subvention à l'association Chaponost Gon Boussougou pour le projet "Amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement à Gon Boussougou" au Burkina Faso**

Les Communes de Gon Boussougou et Chaponost ont mis en place une coopération décentralisée en 2013. En 2014, les 2 communes ont signé une nouvelle convention cadre de partenariat définissant les objectifs, les axes stratégiques et l'organisation du pilotage et de la mise en œuvre de cette coopération décentralisée. L'association Chaponost Gon Boussougou a été créée en septembre 2014, avec l'appui de la nouvelle municipalité de Chaponost, pour assurer la mise en œuvre de cette coopération, définie dans le cadre d'une convention entre l'association et la commune. Un des 5 axes de la coopération est l'amélioration de l'accès à l'eau, l'assainissement et les déchets. Ceci afin de pouvoir améliorer les conditions de vie des populations par un accès durable à l'eau et à l'assainissement.

Un diagnostic a été réalisé en 2016 sur la commune de Gon Boussougou. Il a mis en évidence le faible niveau de compétences et de ressources de la commune pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux dans les zones non desservies par l'eau potable. Même si de nombreux forages existent, le besoin reste important : inégale répartition géographique, évolution rapide de la population, obsolescence de certains ouvrages. L'inexistence quasi générale de latrines familiales détermine un taux d'accès à l'assainissement très bas dans la commune (14 %) et dans les villages (5 %).

Le projet prévoit de poursuivre l'accompagnement de la commune de Gon Boussougou dans l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour sa population. Il s'inscrit dans la suite d'un 1<sup>er</sup> projet visant la constitution d'un service de gestion de l'eau sur la commune. Le projet vise maintenant à poursuivre l'accompagnement de ce service d'eau et d'assainissement, à former les acteurs locaux sur l'eau et l'assainissement (élus et usagers), et à réaliser et réhabiliter des ouvrages d'accès à l'eau (forages) et

l'assainissement (latrines). Un volet de sensibilisation concernant l'assainissement auprès des usagers est également prévu. Ce projet bénéficiera à 6 000 personnes pour l'eau potable et à 1 500 personnes pour l'assainissement.

Le projet est évalué à 79 595 € et la participation sollicitée auprès du Fonds de solidarité eau s'élève à 59 200 €

La contribution demandée à la Métropole est de 15 000 € et Eau du Grand Lyon apportant 44 200 €

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

#### **IV - Attribution d'une subvention à l'Association des ressortissants et originaires de Djinkan en Europe (ARODE) pour le projet "Rénovation/Extension de l'adduction d'eau potable de Djinkan dans la Préfecture de Lélouma en Guinée"**

ARODE est une association de ressortissants guinéens, créée en 1990, qui initie et concrétise des projets de développement local en Guinée depuis 10 ans. L'association compte à son actif un projet d'adduction d'eau potable et la réalisation d'un forage dans la même zone. Elle compte 12 membres en France et elle a une équipe sur place. Pour conduire ce projet, ARODE s'appuie sur l'association RExAD (Réseau d'expertise pour l'appui au développement) qui jouera le rôle de cabinet d'ingénierie technique et sociale : RExAD réalisera les études et le contrôle des travaux.

Le village de Djinkan dispose d'un forage qui date de 1999 avec une capacité de 15 m<sup>3</sup> dont 12 utilisables. Son réservoir a été dimensionné en prévision de 44 branchements et 4 bornes fontaines. La croissance démographique a suscité l'explosion de la demande qui, à son tour, a entraîné des branchements excessifs (aujourd'hui on dénombre 98 branchements privés au lieu de 44). En outre, de nouvelles maisons ont été construites, certaines sont plus hautes que le réservoir actuel et ne peuvent pas bénéficier d'un branchement. En conséquence, le village est arrivé à une situation d'insuffisance en eau potable.

Le projet concerne un accès à l'eau potable des populations par l'extension et la rénovation du système d'adduction déjà en place. Il prévoit :

- la création d'un réservoir de 40 m<sup>3</sup> en plus d'un ouvrage existant de 12 m<sup>3</sup>,
- une installation solaire pour produire 40 m<sup>3</sup>/j,
- 5 km de réseau,
- 2 bornes fontaines en plus des 4 existantes,
- 50 branchements privés.

Concernant l'assainissement, un bloc sanitaire sera créé au centre de santé, celui-ci servira de lieu de formations et d'animations, avec l'appui du Service national des points d'eau de Guinée (SNAPE), il permettra d'inciter les familles qui n'en disposent pas à construire leurs propres latrines.

Le projet est évalué à 120 743 € et la participation sollicitée auprès du Fonds de solidarité eau s'élève à 59 900 €

La contribution demandée à la Métropole est de 10 000 €, Eau du Grand Lyon apportant 25 900 € et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse 24 000 €

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

**V - Attribution d'une subvention à l'association Inter Aide pour le projet "Eau durable Analanjirofo, année 2" à Madagascar**

Créée en 1980, Inter Aide est une organisation humanitaire basée à Versailles (78), spécialisée dans la réalisation de programmes concrets de développement qui visent à ouvrir aux plus démunis un accès au développement. Une soixantaine de programmes sont actuellement en cours au sein de 8 pays : Haïti, Éthiopie, Malawi, Madagascar, Mozambique, Sierra Leone, Inde et Philippines, en zones rurale et urbaine, sur des thématiques répondant à des besoins vitaux tels l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, le développement agricole, la santé, l'éducation, l'accès à l'emploi et l'accompagnement des familles les plus pauvres. Inter Aide dispose d'une expérience reconnue dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et mène des projets de ce type depuis 1994 à Madagascar.

L'accès à l'eau potable et l'amélioration de l'assainissement restent des enjeux très importants à Madagascar. En 2017, le taux d'accès à l'eau potable est de 43 %, et de 54 % pour l'assainissement alors que les objectifs du millénaire (OMD7) prévoyaient des taux respectifs de 65 % et 72 % en 2015. L'objectif, fixé par le Ministère de l'eau, de l'énergie et des hydrocarbures (MEEH) est d'augmenter ce taux à 67 % jusqu'en 2019 et tout indique qu'il sera difficilement atteint. Il existe de surcroît un fort déficit en zone rurale, qui fait de l'eau potable un luxe pour la majorité de la population malgache des zones rurales.

Les communes rurales du projet sont situées dans 3 districts de Fénérive est (230 000 habitants), Vavatenina (150 000 habitants) et Soanierana Ivongo (105 000 habitants). Ces districts font partie de la région Analanjirofo sur la côte est de Madagascar à environ 100 km au nord de la ville de Tamatave.

Le projet correspond à l'année 2 du programme triennal couvrant la période 2018-2021, il s'agit à la fois de continuer à développer l'accès à l'eau potable dans les communes partenaires avec la construction ou la réhabilitation d'adduction d'eau potable, avec une proposition de traitement de l'eau à domicile pour les hameaux, d'améliorer l'assainissement des villages et les aptitudes des usagers en matière d'hygiène, et de mettre en place en partenariat avec l'organisation non gouvernementale (ONG) locale SOAKOJA (spécialisée dans le suivi et la maintenance AEP) des dispositifs de suivi, de gestion et d'entretien des ouvrages existants selon des modalités adaptées. Cette nouvelle phase de projet devrait bénéficier à 9 828 habitants.

Le projet est évalué à 197 770 € et la participation sollicitée auprès du Fonds de solidarité eau s'élève à 60 000 €

La contribution demandée à la Métropole est de 15 000 €, Eau du Grand Lyon apportant 21 000 € et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse 24 000 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

**VI - Attribution d'une subvention à l'association SMARA pour le projet "Accès à l'eau potable pour la population de Gaye Maoude, les villages voisins et le centre de santé communautaire - Cercle de Niafouké - Région de Tombouctou" au Mali**

SMARA est une des ONG françaises historiques intervenant au Mali, et ce depuis plus de 30 ans sur le territoire de la région de Tombouctou. C'est un opérateur spécialisé en santé publique en zone rurale. Elle a pour objectif principal d'améliorer les conditions sanitaires de ces populations reculées du nord du Mali. Du fait de son ancrage local très ancien au Nord Mali, elle dispose sur place d'équipes locales de confiance et a su développer un réseau de partenaires diversifié.

Au Mali, tous les centres de santé doivent avoir une source d'eau potable. A Gaye Maoude, la dimension eau n'a pas été prise en compte lors de la construction du centre de santé dans un village qui manque déjà d'eau potable, ce qui est préjudiciable à une offre de soins de qualité. La distance à parcourir jusqu'au point d'eau existant (dont la qualité est médiocre) est très importante. À cela, s'ajoute le temps d'attente qui varie de 15 à 30 mn pour avoir un bidon de 20 l d'eau.

Le projet consiste en la réalisation d'un forage équipé de pompes solaires avec la construction d'un château d'eau et d'un système de distribution dans l'enceinte du centre de santé communautaire avec une desserte par deux bornes fontaines publiques dans le village. Cette alimentation en eau potable est nécessaire

au fonctionnement du centre de santé, elle permettra d'alimenter les 630 habitants du village ainsi que les patients du centre de santé.

Le projet est évalué à 79 242 € et la participation sollicitée auprès du Fonds de solidarité eau s'élève à 54 400 €

La contribution demandée à la Métropole est de 20 000 € et Eau du Grand Lyon apportant 34 400 €

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

#### **VII - Attribution d'une subvention à l'association Secours catholique - Caritas France pour le "Programme d'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en milieu rural de la Région des Savanes - (Année 1)" au Togo**

À l'international, le Secours catholique est membre français du réseau Caritas internationalis qui fédère 162 Caritas agissant dans 201 pays et territoires. En s'appuyant sur les associations locales, il intervient chaque année sur 500 projets internationaux d'urgence (catastrophes naturelles, conflits, etc.) et de développement (accès aux services de base : eau, éducation, santé) et participe aux démarches de plaidoyer à l'échelon européen et international. Éloignée de la capitale Lomé, la région des savanes est la plus pauvre du Togo. Les problèmes liés à l'eau persistent et sont divers : manque d'infrastructures hydrauliques dans la zone, problème de gestion des ouvrages existants (manque d'organisation et d'accompagnement des comités de gestion et ouvrages mal adaptés au contexte du milieu), eau consommée rarement saine (changement de pratiques et comportements nécessaire avec une sensibilisation/échange d'expériences sur les règles d'hygiène et d'assainissement).

Dans la continuité des précédentes actions démarrées en 2016, ce projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement prévu de septembre 2019 à août 2020 concernera 2 500 personnes de 10 villages de la région des Savanes. Neuf forages équipés seront réalisés et équipés de pompes manuelles, un puits sera réhabilité et 105 latrines familiales à doubles fosses seront construites. Des comités de gestion seront formés à la gestion, l'entretien et la maintenance courante des points d'eau. Les bénéficiaires seront sensibilisés à l'entretien et l'utilisation des ouvrages hydrauliques et d'assainissement ainsi que sur les bonnes pratiques à l'hygiène.

Le projet est évalué à 199 294 € et la participation sollicitée auprès du Fonds de solidarité eau s'élève à 99 700 €

La contribution demandée à la Métropole est de 20 000 €, Eau du Grand Lyon apportant 55 700 € et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse 24 000 €

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - l'attribution des subventions d'équipement pour l'année 2019 d'un montant de :

- 10 000 € au profit de l'association EPCB pour le projet "Construction d'un nouveau château d'eau et de 3 latrines familiales dans le village de Camaté" au Bénin,
- 15 000 € au profit de l'association Amitié et développement pour le projet "FORAS 2019 (forages assainissement Burkina est)" au Burkina Faso,
- 15 000 € au profit de l'association Chaponost Gon Boussougou pour le projet "Amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement à Gon Boussougou" au Burkina Faso,
- 10 000 € au profit de l'ARODE pour le projet "Rénovation/Extension de l'adduction d'eau potable de Djinkan dans la Préfecture de Lélouma en Guinée",
- 15 000 € au profit de l'association Inter Aide pour le projet "Eau durable Analanjirofo, année 2" à Madagascar,
- 20 000 € au profit de l'association SMARA pour le projet "Accès à l'eau potable pour la population de Gaye Maoude, les villages voisins et le centre de santé communautaire - Cercle de Niafounké - Région de Tombouctou" au Mali,
- 20 000 € au profit de l'association Secours catholique - Caritas France pour le "Programme d'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en milieu rural de la Région des Savanes - (Année 1)" au Togo,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et chacune des associations attributaires définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** monsieur le Président à :

a) - signer lesdites conventions,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et à leur régularisation.

**3° - Les dépenses** d'exploitation en résultant, soit 105 000 €, seront imputées sur les crédits inscrits :

- au budget annexe des eaux - exercice 2019 - chapitre 67 - opération n° 1P02O2197 pour un montant de 30 000 €,
- au budget annexe de l'assainissement - exercice 2019 - chapitre 67 - opération n° 2P02O2186 pour un montant de 75 000 €

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 2 octobre 2019.**